N°DL2022-3006-059

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles Canton de Deuil-La Barre



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mustapha BAMBA à Bakhta MAÏCHE; Patricia EGASSE à Albert BLONDEL; Raouf BAKHA à Pascale ANDRIANASOLO; Barbara EZELIS à Elvire TENO.

Étaient absents :

Alain BOCCARA, Muriel BELLAÏCHE

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal.

Bakhta MAÏCHE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

<u>OBJET</u>: APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération en date du 21 avril 2022, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, de Gaz et des Télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTVO) qui devient le Syndicat Départemental d'Énergies du Val-d'Oise (SDVEO) a approuvé la modification de ses statuts :

- Article 1: modification du nom, SDEVO.
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétences.
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône.
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour.
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

La commune de Montmagny étant membre dudit syndicat, il lui appartient de se prononcer sur cette modification statutaire.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-20 ;

Considérant que lors de son assemblée générale du 21 avril 2022, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, de Gaz et des Télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTVO) qui devient le Syndicat Départemental d'Énergies du Val-d'Oise (SDEVO);

Considérant que la commune de Montmagny, en tant que membre de syndicat, est appelée à se prononcer sur cette modification ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- APPROUVE les statuts modifiés et annexés à la présente délibération :
- Article 1: modification du nom SDEVO,
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en sous-préfecture le Publié le
Notifié le
Montmagny, le
Le Maire
Patrick FLOQUET

Fait à Montmagny, le 30 juin 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.